

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 13 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	14	16
Date de la convocation : 06/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	5	1
Résultat du vote : adoptée		

Le treize janvier deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Sophie BOISSIER représentée par Mathieu PUCHERAL, Julie DELES représentée par Stéphane MAURIN

Absents et Excusés : Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, François FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : vente de parcelles - Rûnes 066 G 776 - 364 - 343 - Vincent TROULLIER

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'achat, annexée à la présente délibération, émanant de Monsieur Vincent Troullier en date du 08 décembre 2025, et portant sur les parcelles cadastrées **066 G 776** (ruine) - 78 m², **066 G 364** (landes) attenante à la ruine - 218 m², **066 G 343** (pré) attenante à des parcelles précédemment acquises.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal:

- l'origine de propriété de ces biens, à savoir l'incorporation de biens vacants et sans maître DURAND Paul Eugène au patrimoine communal en date du 26 05 2023.

- et la cohérence du projet d'achat de Monsieur Vincent TROULLIER par rapport à ces précédentes acquisitions sur le hameau de Rûnes.

Monsieur Le Maire indique que compte tenu du potentiel d'aménagement futur desdites parcelles, un prix de vente fixé à 20 000 € (vingt mille euros), hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur, est raisonnable.

Date de transmission de l'acte: 19/01/2026

Date de réception de l'AR: 19/01/2026

048-200057594-DE_2026_018-DE
A G E D I

DE_2026_018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré longuement, se prononce dans un premier temps sur la vente de toutes les parcelles.

Le conseil municipal :

ACCEPTTE de céder les trois parcelles sus-mentionnées à Mr Vincent TROULLIER, sous réserve qu'il en accepte les termes financiers tels que présentés ci-après, et validés par Le Conseil Municipal.

Résultat du vote : Pour : 10, Contre : 5, Abstention : 1.

Le Conseil Municipal se prononce dans un second temps sur le prix de vente. La somme de 20 000 euros pour l'ensemble des trois parcelles est discutée et semble insuffisante pour une partie du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix des trois parcelles sus-mentionnées à 20 000 euros, hors frais de notaire, restant à la charge de l'acquéreur

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette vente, y compris des actes notariés.

Résultat du vote : Pour : 10, Contre : 5, Abstention : 1.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

François FOLCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 19/01/2026

Date de reception de l'AR: 19/01/2026

048-200057594-DE_2026_018-DE

A G E D I

DE_2026_018

VINCENT TROULLIER
1 RUE DU PRINCE
RUNES
48220 PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE

MAIRIE DU PONT DE MONTVERT
55 RUE DES ECOLES
48220 PONT DE MONTVERS
SUD MONT LOZERE

Objet : Complément d'information relatif à la demande d'achat de parcelles

À l'attention de Monsieur le Maire, Stéphane Maurrin,
et de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Je fais suite à mon courrier en date du 8 décembre 2025, par lequel je sollicitais l'acquisition de plusieurs parcelles situées au lieu-dit *Runes*, cadastrées G776, G364 et G343.

Par la présente, je souhaite vous apporter des éléments complémentaires afin de préciser les motivations et les objectifs liés à cette demande.

Les parcelles cadastrées G776 (Ruine) et G364 correspondent à un terrain attenant à cette même ruines . Ces dernières appartenaient initialement à mon arrière-grand-mère, qui ont été détruites par un incendie, puis cédées en l'état à Monsieur Paul Durand en 1952. Je suis aujourd'hui propriétaire des quatre ruines attenantes à celle-ci. Mon projet consiste à regrouper ces quatre bâtiments existants ainsi que la cinquième ruine faisant l'objet de ma demande, afin de réaliser un ensemble bâti unique, cohérent et respectueux du site.

S'agissant de la parcelle G343, située en bordure de route et en contrebas des ruines précitées et de l'autre côté de la chaussée, mon projet à court terme est d'y aménager un dépôt de matériel sans porter atteinte au caractère naturel et patrimonial du lieu. Cet espace viendrait compléter mon site d'exploitation actuel. En effet, mon entreprise, créée il y a cinq ans, connaît un développement constant et le site actuels ne permettent plus de répondre pleinement à nos besoins. L'acquisition de cet espace supplémentaire est indispensable afin de poursuivre notre activité dans des conditions adaptées et de soutenir notre croissance.

Ce développement s'inscrit notamment dans une dynamique de création d'emplois. L'entreprise emploie actuellement cinq salariés et prévoit le recrutement d'une personne supplémentaire au cours de l'année à venir.

À plus long terme, la parcelle G343 constituerait également un atout essentiel pour la conduite des travaux de restauration des ruines évoquées précédemment, grâce à

Date de transmission de l'acte: 19/01/2026
Date de reception de l'AR: 19/01/2026

048-200057594-DE_2026_018-DE
A G E D I

sa situation géographique particulièrement adaptée à la logistique et à l'organisation du chantier.

En conclusion, la première partie de ma demande concerne un bien à forte valeur familiale, auquel je suis profondément attaché et qui est sorti de ma lignée depuis plusieurs décennies. La parcelle G343 quant à elle a une importance stratégique pour le développement de l'entreprise que je dirige, dont l'objectif est de s'inscrire durablement dans le tissu économique local et de contribuer au dynamisme de notre commune.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, l'expression de ma considération distinguée.

RUNES LE 3/01/2025

SIGNATURE :

Vincent Troullier

Date de transmission de l'acte: 19/01/2026

Date de reception de l'AR: 19/01/2026

048-200057594-DE_2026_018-DE

A G E D I